

CALENDRIER DE FACTURATION

DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA CANTINE 2023

CAISSE DES ECOLES DE KOUMAC

Pour les familles qui régleront en espèces nous vous demandons de vous présenter à la régie de la CDEK avec la somme exacte svp



PÉRIODE DE LA FACTURE CANTINE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Trimestre : du 13/02/23 au 31/05/23

Date de paiement : du 19/06/23 au 19/07/23



PÉRIODE DE LA FACTURE CANTINE DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2023

Trimestre : du 01/06/23 au 31/08/23

Date de paiement : du 11/09/23 au 11/10/23



PÉRIODE DE LA FACTURE CANTINE DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023

Trimestre : du 01/09/23 au 15/12/23

Date de paiement : du 01/12/23 au 22/12/23

1^{ère} période : du 13 février au 31 mars 2023

Les administrés sont invités à venir régler le transport scolaire à partir du lundi 16 janvier au 3 février 2023.

2^{ème} période : du 17 avril au 02 juin 2023

Période de paiement : du 03 avril au 14 avril 2023

Pénalité de 1 000frs : à partir du mardi 17 avril 2023

Arrêt temporaire si non-paiement : le lundi 08 mai 2023

3^{ème} période : du 19 juin au 04 août 2023

Période de paiement : du 29 mai au 09 juin 2023

Pénalité de 1 000frs : à partir du lundi 12 juin 2023

Arrêt temporaire si non-paiement : le lundi 03 juillet 2023

4^{ème} période : du 21 août au 06 octobre 2023

Période de paiement : du 31 juillet au 11 août 2023

Pénalité de 1 000frs : à partir du mardi 14 août 2023

Arrêt temporaire si non-paiement : le lundi 04 septembre 2023

5^{ème} période : du 23 octobre au 15 décembre 2023

Période de paiement : du 02 octobre au 13 octobre 2023

Pénalité de 1 000frs : à partir du lundi 16 octobre 2023

Arrêt temporaire si non-paiement : le lundi 6 novembre 2023



Les horaires de la REGIE :

Lundi et Mardi de 7h30 à 11h30/12h15 à 16h15

Mercredi au Jeudi : de 7h30 à 15h30

Vendredi : 7h30 à 10h00 (plus d'encaissements après 10h00- la caisse est fermée)

Ps : En cas d'arrêt au transport scolaire ou à la cantine de la CDEK, un formulaire de radiation sera à remplir pour faire foi à l'arrêt de la facturation.